

Présentation du Budget Primitif 2025

Accès rapides :

1/ [présentation synthétique du Budget Primitif](#)

1. [Volume global](#)
2. [Section de Fonctionnement](#)
3. [Section d'Investissement](#)
4. [Données synthétiques du Budget](#)
5. [Budget annexe du port de plaisance](#)

2/ [Budget Primitif à télécharger \(pdf\)](#)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget des collectivités locales comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement divisées en chapitres et articles.

Fonctionnement

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières : produits d'exploitation, du domaine, subventions, dotations, participations de l'Etat ou d'autres collectivités et recettes fiscales.

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Investissement

Les recettes de la section d'investissement comprennent des ressources définitives (dotations et subventions de l'Etat ou d'autres collectivités), des ressources affectées, des cessions d'actifs, des emprunts et de l'autofinancement.

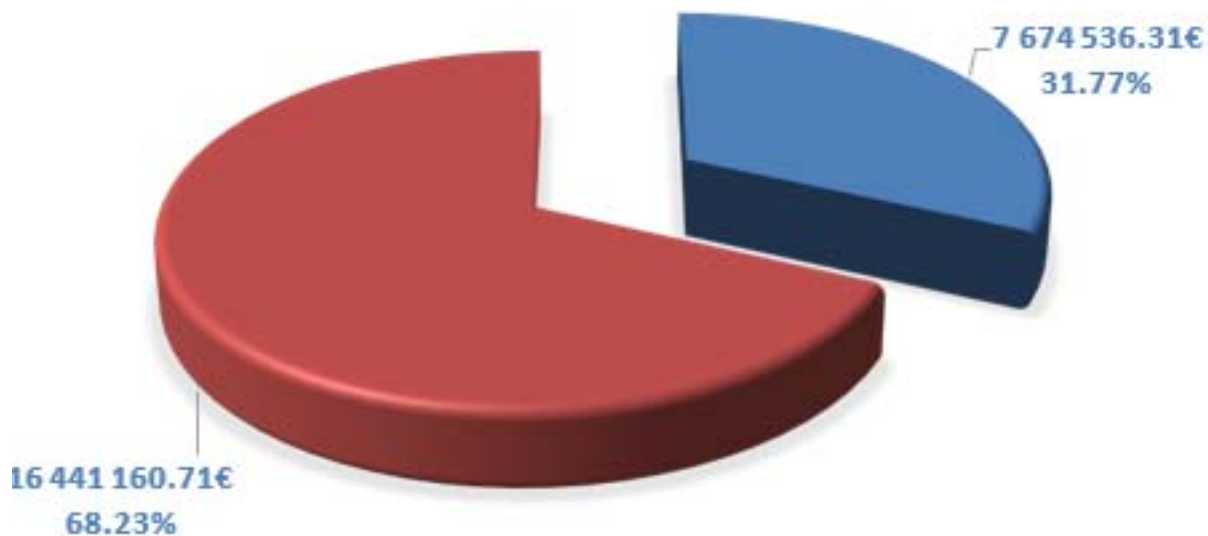
Les dépenses d'investissement concernent des opérations non répétitives. Elles ne sont donc pas renouvelables à l'identique chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

1-VOLUME GLOBAL

Le budget primitif 2025 atteint un volume global de 24 115 697,02 €, réparti de la manière suivante :

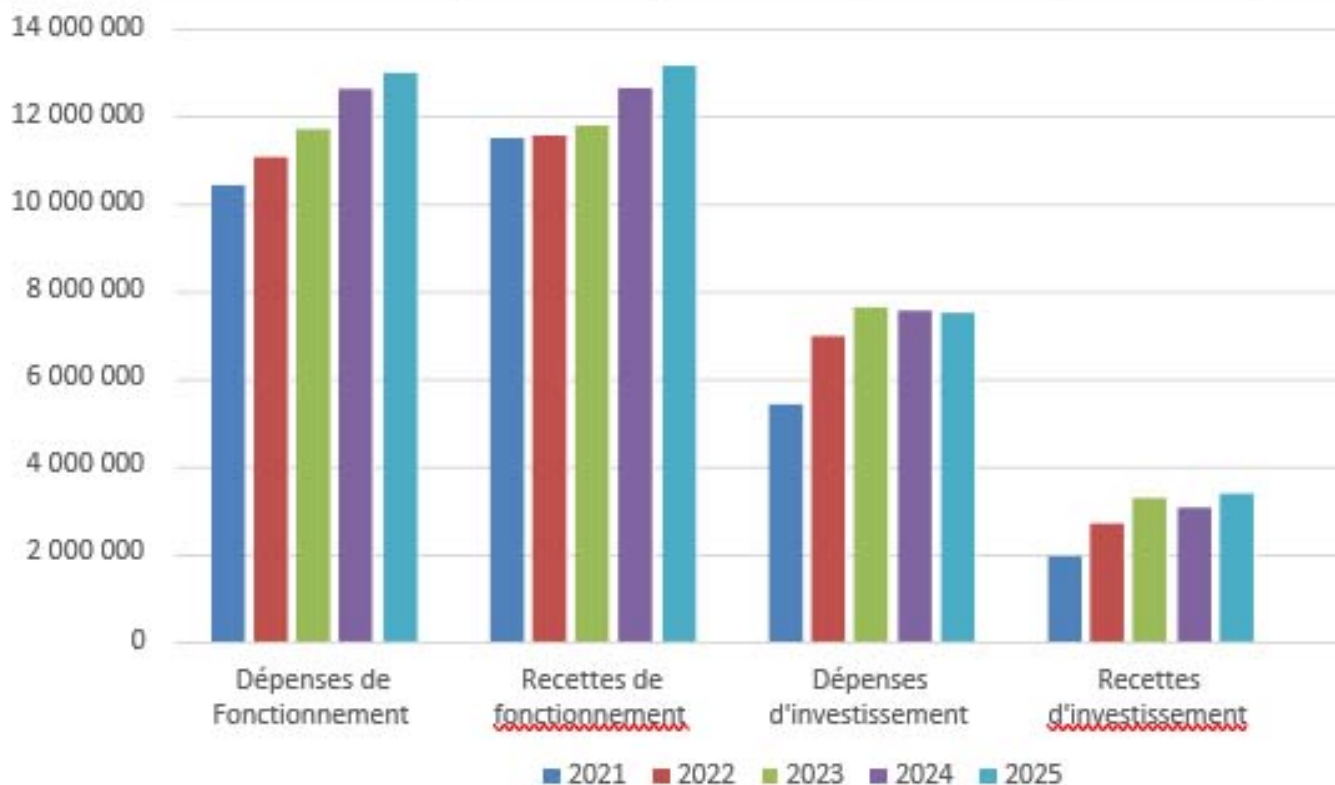
- Investissement 7 674 536,31 €

- Fonctionnement : 16 441 160,71 €



Investissement / fonctionnement 2025

EVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS OPERATIONS REELLES 2021- 2025 EN EUROS					
	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	10 422 180	11 066 600	11 714 000	12 633 030	13 005 545
Recettes de fonctionnement	11 504 120	11 565 420	11 793 325	12 651 930	13 170 525
Dépenses d'investissement	5 418 596	6 982 531	7 640 829	7 564 575	7 515 136
Recettes d'investissement	1 950 294	2 698 534	3 282 622	3 062 625	3 436 393



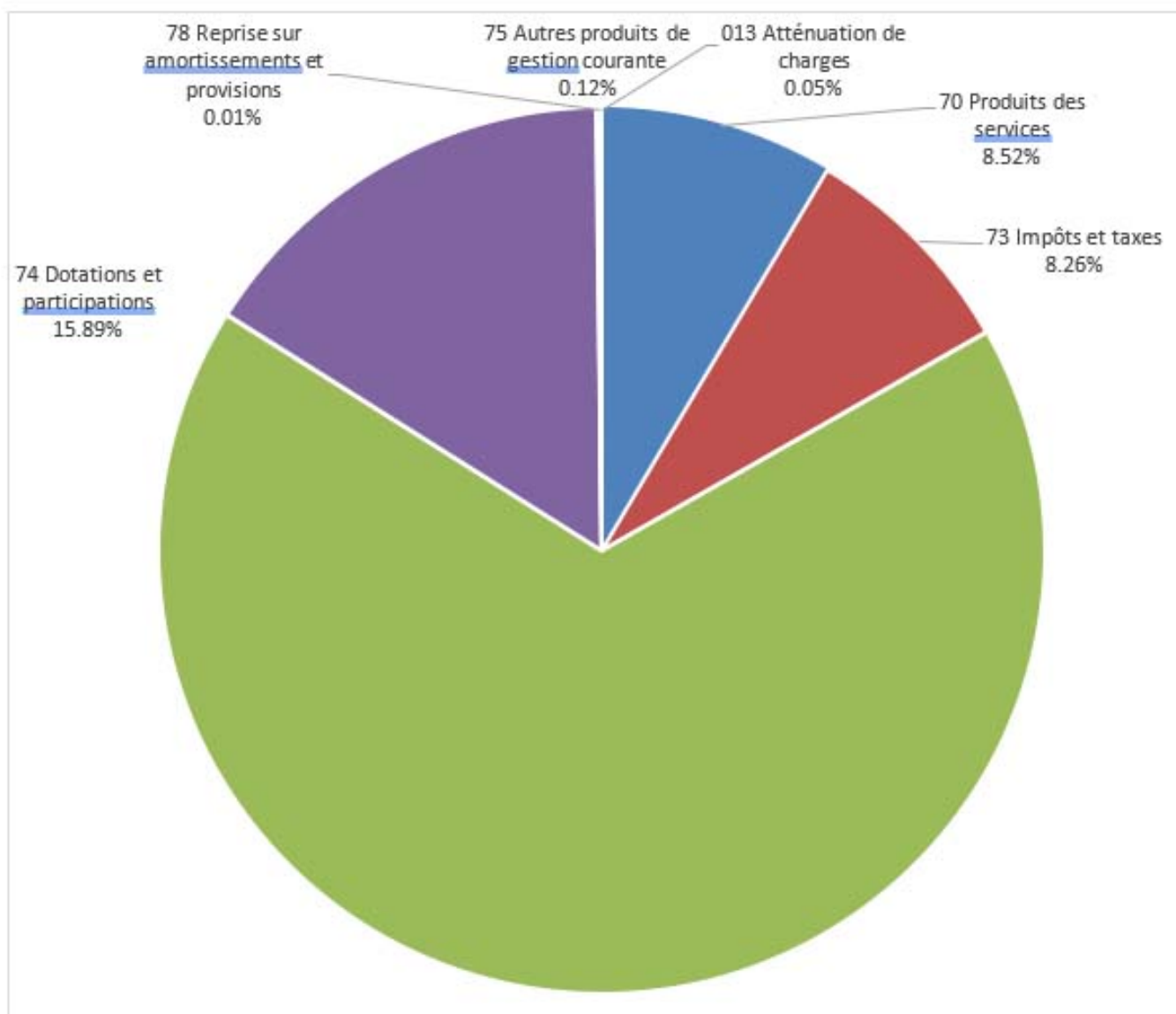
EVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS OPERATIONS REELLES 2021- 2025

2-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 170 525 €, en légère hausse par rapport au budget primitif 2024 et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	7 600	6 000
70	Produits des services	944 500	1 122 650
73	Impôts et taxes	1 086 310	1 087 255
731	Fiscalité locale	8 494 000	8 844 700
74	Dotations, subventions et participations	2 088 070	2 092 800
75	Autres produits de gestion courante	31 450	15 450
77	Produits exceptionnels		
78	Reprise sur amortissements		1 670
	TOTAL	12 651 930	13 170 525



Recettes réelles de fonctionnement

Atténuation de charges (013) : remboursements des rémunérations et de charges sociales suite à des arrêts maladie.

Produits des services (70) : recettes cantine, CLSH, garderies, multi accueil, et tous services proposés à la population.

Impôts et taxes (73) : impôts directs (taxe foncière) taxes droits de mutation, taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité, autres dotations (DSC et Attribution de compensation). Hausse due à la revalorisation des bases des impôts directs de 3.8% (loi des finances 2024) et à la hausse des taux de taxes foncières et taxe d'habitation.

Fiscalité locale (731) : impôts directs (taxe foncière) hausse due à la revalorisation des bases des impôts directs de 1.7% par l'Etat, droits de mutation, taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure.

Concernant la fiscalité, les taux des impôts locaux 2024 sont maintenus. Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 7 960 000 €

Dotations et participations (74) : dotations de l'Etat (DGF, DSU...) participation CAF, compensation de l'Etat sur les exonérations de TF ou de TH. Prévision stable par rapport au BP 2024, les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues.

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 1 510 000 € stables par rapport à l'année passée.

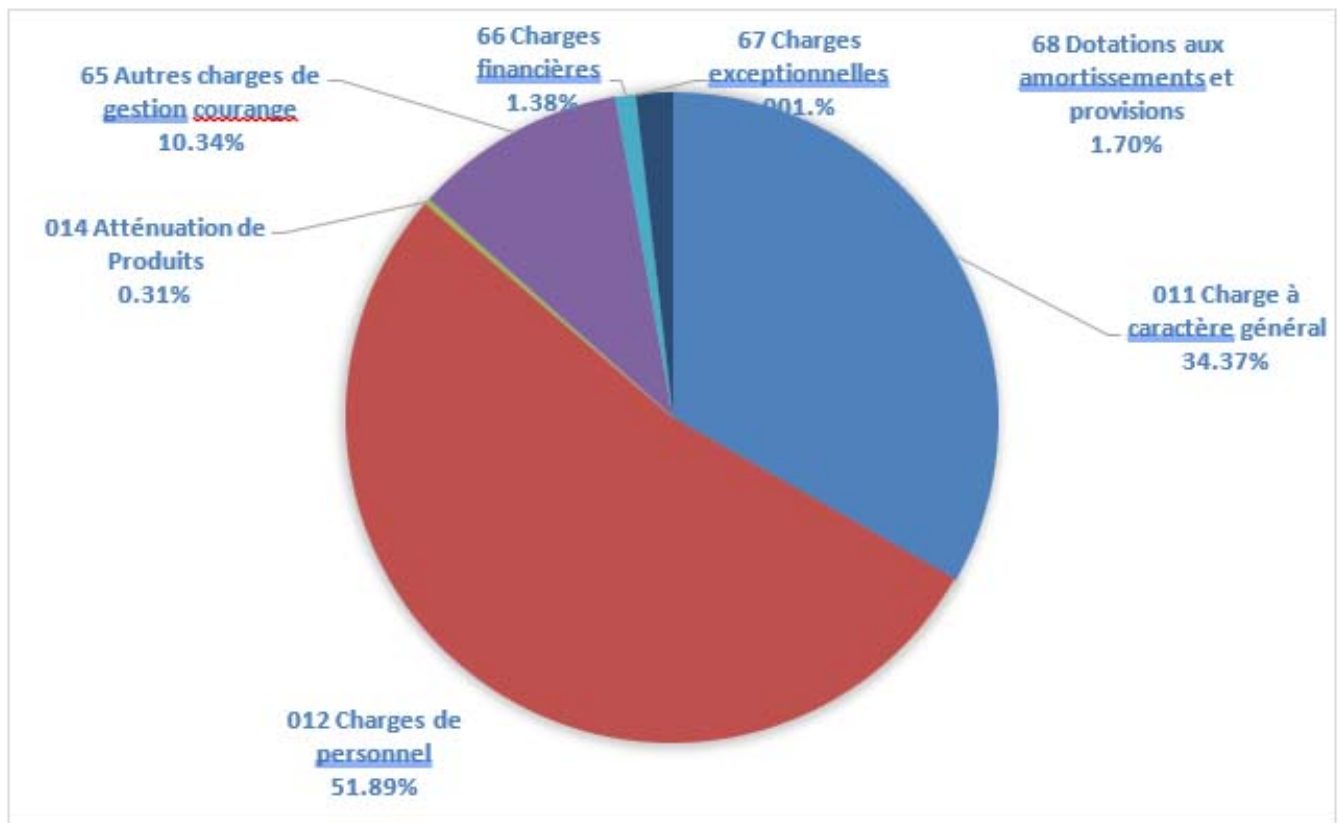
Autres produits de gestion courante (75) : essentiellement loyers des salles municipales.

Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 005 545 € en légère hausse de 2.955% par rapport à 2024.

Elles se décomposent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	4 202 060	4 469 755
012	Charges de personnel	6 709 800	6 747 800
014	Atténuations de produits	39 805	39 905
65	Autres charges de gestion courante	1 328 365	1 345 415
66	Charges financières	132 000	180 000
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000
022	Dépenses imprévues	0	0
68		220 000	221 670
	TOTAL	12 633 030	13 005 545



Dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) : en augmentation, 4 469 755 € au lieu de 4 202 060 €,

compte tenu du contexte économique et notamment l'augmentation du coût de matières premières et des matériaux.

Les charges de personnel (012) : en augmentation par rapport à 2024, en raison notamment de l'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL de 3 points sur l'année 2025.

Les atténuations de produits (014) correspondent au reversement au SIVOM Alliance Nord Ouest de la part de Taxe Professionnelle Unique (TPU) reçu de la Métropole Européenne de Lille.

Les subventions et participations (65) : relativement stable par rapport à 2024, ce chapitre comprend la subvention au CCAS, les subventions versées aux associations, la participation obligatoire prévisionnelle aux écoles privées, le paiement des indemnités et charges des élus.

Les charges financières (66) s'établissent à 180 000 € en augmentation par rapport à 2024, dû notamment à l'emprunt signé en 2024 avec la Banque Postale.

Les charges exceptionnelles (67) : suite à la réforme de la nomenclature comptable, ce chapitre ne comprend que les éventuelles annulations de titres des années antérieures.

3-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

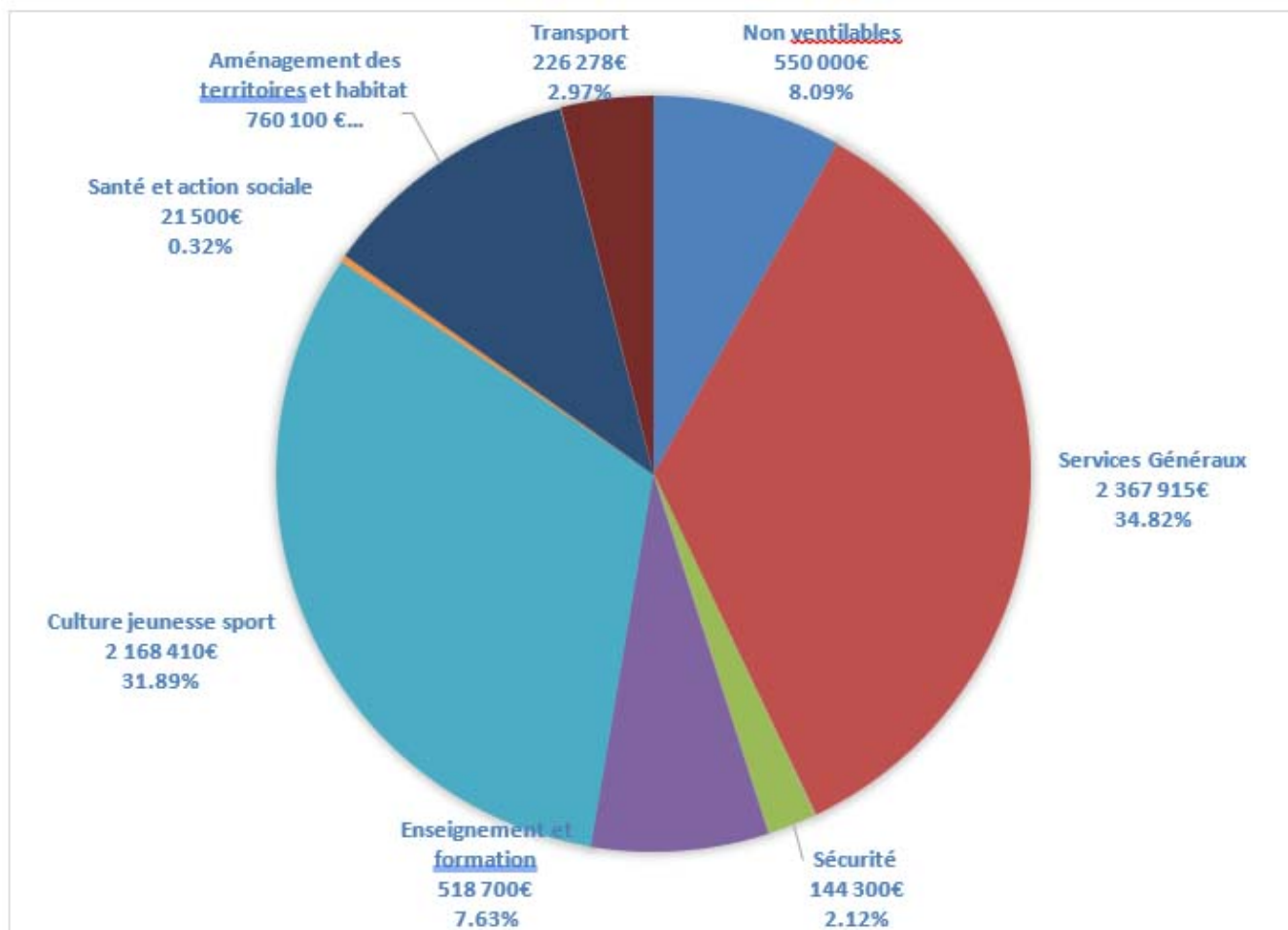
Les dépenses Réelles d'Investissement

D'un montant total de 7 515 136 €, elles sont réparties de la façon suivante :

- Prévission des équipements et travaux : **6 965 136 €** y compris les restes à réaliser 2024
- Remboursement du capital des emprunts en cours : **550 000 €**

Les principaux projets pour l'année 2025 sont :

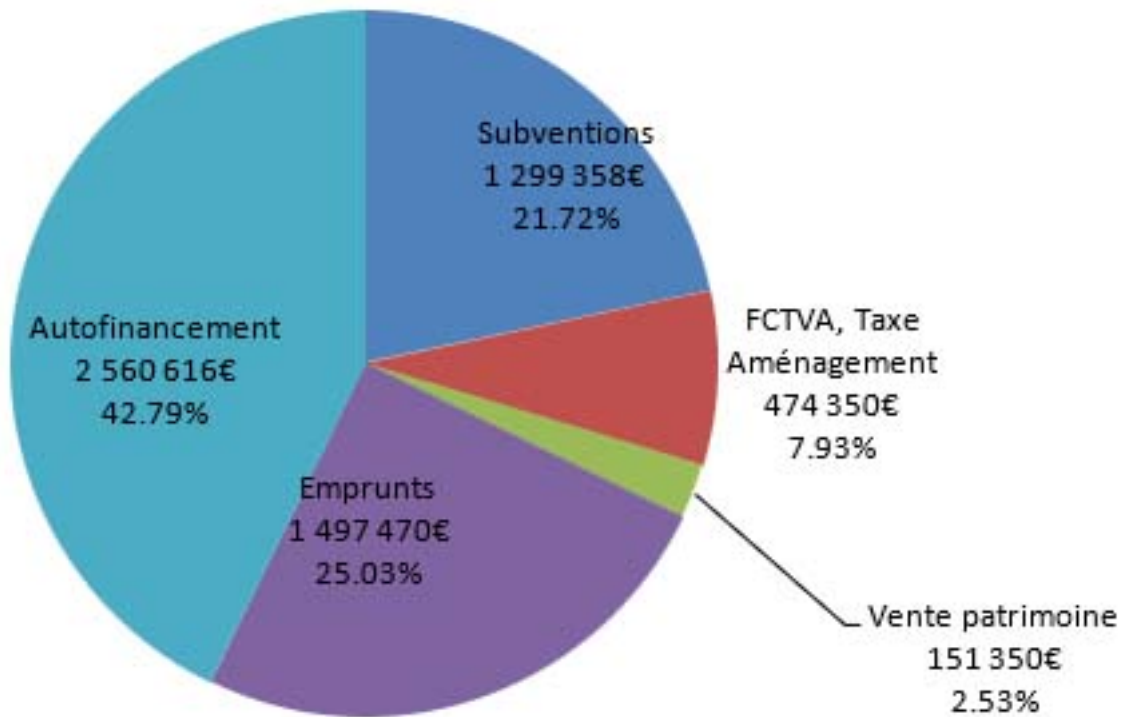
- la fin des travaux de restructuration de la mairie
- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- les travaux de rénovation de la fondation Ledoux
- les études nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école Ferry et d'extension de la salle Billiet



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes Réelles d'investissement

Elles sont composées des subventions perçues des différents organismes publics (1 299 358 €), du fonds de compensation de la TVA (474 350 €) de la vente des lingots d'or (151 350 €), de l'autofinancement (2 560 616 €) et d'un emprunt d'équilibre (1 497 470 €)



Recettes Réelles d'investissement

4-LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

Principaux ratios

Pour une population de 11 102 habitants au 1^{er} janvier 2025

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 171.46 €
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	796.68 €
Ratio 2 bis	Produits des impositions directes/population	894.61 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 186.32 €
Ratio 4	Dépenses brutes d'équipement/population	616.21 €
Ratio 5	Dettes/population	474.48 €
Ratio 6	DGF/population	136.91 €

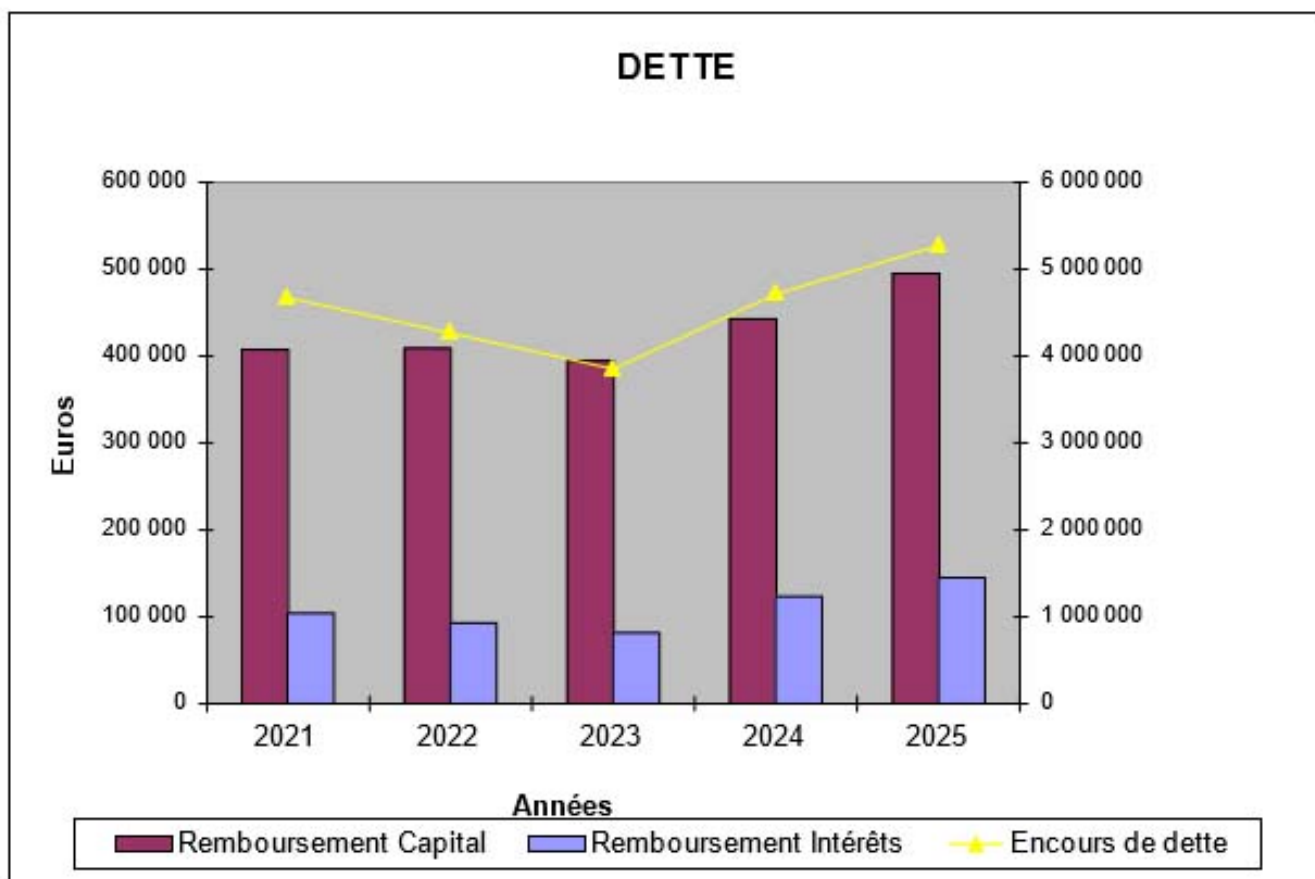
Ratio 7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51.89 %
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant = (Dépenses réelles de fonctionnement+remboursement de dette)/Recettes réelles de fonctionnement	103.00 %
Ratio 10	Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonctionnement	51.94 %
Ratio 11	Dettes / recettes réelles de fonctionnement	40.00 %

Le ratio 9 indique la capacité de la ville à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio élevé indique un éventuel recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Etat de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 se monte à 5 267 661 € soit 474.48 € par habitant pour 11 102 habitants au 1^{er} janvier 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement Capital	406 637	408 600	393 983	441 953	494 184
Remboursement Intérêts	103 393	92 184	80 986	122 774	144 180
Encours de dette	4 668 835	4 262 198	3 853 597	4 709 614	5 267 661



Evolution de la dette

Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

	BP 2024	BP 2025
Epargne brute	Mesure si la collectivité génère suffisamment d'épargne pour répondre à l'obligation légale de remboursement d'emprunt	
Recettes réelles de fonctionnement	12 651 930 €	13 170 525 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-12 633 030 €	-13 005 545 €
	18 900 €	164 980 €
	BP 2024	BP 2025
Epargne nette	Mesure s'il reste suffisamment d'épargne, une fois les intérêts d'emprunt réglés, pour financer les investissements	
Epargne brute	18 900 €	164 980 €
Chap 16 : amortissement du capital d'emprunt	- 500 000 €	-550 000 €
	-481 100 €	-385 020 €

Effectif et charges de personnel

La structure des effectifs pourvus est constituée de 175 agents, dont 119 agents titulaires et 56 agents non titulaires (permanents ou non permanents).

Les agents de catégorie A représentent environ 10% de l'effectif des titulaires, les agents de catégorie B environ 18%, le reste des postes de titulaires étant pourvu par des agents de catégorie C.

Les dépenses de personnel sont estimées à 6 747 800 € en 2025 contre 6 709 800 € en 2024.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Les prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au budget primitif 2024.

Un montant de 79 904 € est prévu pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, le budget devant être voté en équilibre.

Un budget de 31 330 € est prévu en section d'investissement pour le remplacement de la porte d'entrée et l'achat d'une barrière de sécurité au niveau de la terrasse flottante en plus de quelques investissements courants.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif est à télécharger. Ce document, plus approfondi que la présentation synthétique ci-dessus, est encore une version allégée du Budget Primitif complet, lequel est consultable aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, au service Finances.

VILLE DE WAMBRECHIES - VILLE DE WAMBRECHIES - BP - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE WAMBRECHIES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590636300019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SAINT ANDRE LEZ LILLE

M. 14**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VILLE DE WAMBRECHIES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.



Poids : 2.02 Mo

[Téléchargement](#) [1]

URL de la source (modifié le 08/04/2025 - 11:33): <https://www.wambrechies.fr/vie-municipale/budget-de-la-commune>

Liens

[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/bp_2025_ville_wambrechies.pdf